



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

centres hospitaliers

Question orale n° 695

Texte de la question

M. Rémi Pauvros interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les conclusions de l'étude lancée par l'Observatoire des restes à charge en santé concernant les importantes disparités tarifaires constatées entre nos hôpitaux. Si une modulation des tarifs en fonction de la localisation des hôpitaux semble nécessaire, il apparaît que les inégalités constatées n'ont pas d'explications rationnelles. Or l'égalité de l'accès aux services publics, et plus particulièrement aux soins, est un élément fondateur du socle commun qui nous permet de vivre ensemble. En Sambre-Avesnois, l'inégalité dans l'accès aux soins se creuse depuis maintenant de nombreuses années. La crise économique en constitue un moteur que l'État ne parvient pas à enrayer. À cet égard, la reconstruction de l'hôpital de Maubeuge est un dossier symptomatique. Ce projet essentiel connaît une instruction qui ne permet pas aujourd'hui sa réalisation malgré les efforts de l'agence régionale de santé. Il se permet donc d'attirer une nouvelle fois son attention sur l'urgence de ce projet.

Texte de la réponse

RECONSTRUCTION DE L'HÔPITAL DE MAUBEUGE ET INÉGALITÉ DANS L'ACCÈS AUX SOINS EN SAMBRE-AVESNOIS

Mme la présidente. La parole est à M. Rémi Pauvros, pour exposer sa question, n° 695, relative à la reconstruction de l'hôpital de Maubeuge et à l'inégalité dans l'accès aux soins en Sambre-Avesnois.

M. Rémi Pauvros. Madame la secrétaire d'État à la famille, lutter pour redresser les comptes de notre assurance-maladie, sauver la Sécurité sociale, se battre pour faire en sorte que notre système de santé soit plus performant : ce sont des objectifs que nous partageons.

Pour vous et pour nous, la motivation essentielle est d'assurer l'égalité de traitement, en particulier pour les soins de premier recours : dans ce domaine, l'hôpital public joue un rôle majeur.

Élus de la nation, nous nous intéressons à l'ensemble de la politique de santé, mais je représente un territoire qui est symbolique des inégalités de traitement. La région Nord-Pas-de-Calais cumule en effet toujours les plus mauvais chiffres, notamment pour les 25-60 ans. Nous avons l'espérance de vie la plus basse de France. Nous sommes au dernier rang en termes de mortalité prématurée évitable. Nous subissons enfin un taux de surmortalité élevé par rapport à la moyenne nationale pour le cancer, les maladies cardio-vasculaires, le diabète et les maladies liées à l'alcool.

Cette situation est due à une mauvaise connaissance et à une sensibilisation insuffisante de la population aux pathologies, certes, mais aussi à des déterminants économiques et sociaux lourds, à un recours trop tardif aux soins et à des lacunes dans la prise en charge à cause, notamment, d'un taux d'équipement hospitalier inférieur à la moyenne nationale pour les moyens séjours. Le président de la fédération hospitalière du Nord-Pas-de-Calais que je suis ne peut que confirmer cette tendance, qui reste malheureusement permanente.

L'hôpital de Maubeuge est un symbole, malheureusement, de ce déficit d'égalité. Pour 240 000 habitants, secteur rural et secteur urbain confondus, nous avons plus que jamais besoin de cet équipement, considéré comme indispensable par l'ARS, qui fait un travail remarquable pour défendre ce dossier. Nous sommes sur le point de pouvoir offrir à cette population – qui attend des actes et qui nous l'a fait savoir durement – un hôpital de qualité garantissant l'accès aux soins à tous. Je vous remercie, madame la secrétaire d'État, de m'informer de l'état de ce dossier.

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de la famille, des personnes âgées et de l'autonomie.

Mme Laurence Rossignol, secrétaire d'État chargée de la famille, des personnes âgées et de l'autonomie. Monsieur le député, je vous renouvelle les excuses de Mme Touraine.

Vous le savez, garantir l'accès à des soins de qualité pour tous est un de nos objectifs majeurs. Les résultats de l'enquête de l'Observatoire du reste à charge en santé soulignent des dysfonctionnements réels. Les importantes disparités observées dans les sommes que les Français déboursent après leur passage à l'hôpital sont inacceptables. Des mesures ont déjà été prises. Pour les établissements où les tarifs journaliers de prestation sont manifestement trop élevés, le ministère des affaires sociales et de la santé a fait en sorte, dès 2013, que ces tarifs ne puissent plus augmenter.

Cette année, la ministre a demandé aux chefs d'établissement de les réduire.

Mais il faut aller plus loin : il s'agit de rappeler les règles de facturation et de s'assurer que les patients sont bien informés en amont des conditions financières de leur prise en charge.

Enfin, la réduction du reste à charge des patients à l'hôpital est une préoccupation importante du Gouvernement, comme en témoignent notamment les travaux actuels sur les contrats responsables.

Dans ce cadre, les complémentaires de santé devront désormais prendre en charge le forfait journalier sans limite de durée. En effet, les séjours hospitaliers peuvent entraîner des dépenses très importantes à la charge des patients mais, jusqu'à présent, cette prise en charge ne s'imposait pas aux contrats responsables proposés par les complémentaires.

L'accès aux soins est aussi garanti par des établissements indispensables aux territoires grâce à une réponse adaptée aux besoins de santé de la population.

S'agissant du centre hospitalier de Maubeuge, Marisol Touraine tient à saluer ici votre engagement sur ce dossier. Le centre hospitalier finalise actuellement son projet médical de territoire en relation avec le centre hospitalier régional universitaire de Lille et le centre hospitalier de Valenciennes dans une logique de gradation des soins. Il porte un projet de reconstruction important qui permettra notamment de répondre aux problématiques de sécurité et de qualité de la prise en charge des patients et de maintenir une offre de soins efficiente pour un bassin de 250 000 habitants.

C'est en ce sens que la réalisation de ce projet a été identifiée comme l'une des priorités par l'Agence régionale de santé, l'ARS, du Nord-Pas-de-Calais. Marisol Touraine encourage l'établissement à finaliser rapidement son projet, attendu par l'ARS pour le mois de juillet 2014. L'agence s'assurera de la pertinence, de la soutenabilité financière et de la qualité de cet investissement.

Données clés

Auteur : [M. Rémi Pavvros](#)

Circonscription : Nord (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 695

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 juin 2014](#), page 4384

Réponse publiée au JO le : [11 juin 2014](#), page 3956

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [3 juin 2014](#)